

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-00021

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 8 août 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type cabane à sucre privée en cour avant.

La réglementation en vigueur

Le règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à l'article 5.1, que les bâtiments accessoires ne sont pas autorisés en cour avant dans la zone AF-6.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 593 589 du cadastre du Québec, sis au 200 chemin Lequin, dans la zone AF-6.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 8 août 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 17 juillet 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix